Webinaire

Gestionnaire :
Evolutions réglementaires et préparation de la campagne ERRD 2024 EPRD 2025 & CA 2024

Dir IPS

L'élan de vos projets

Janvier 2025

DÉROULEMENT DU WEBINAIRE

- Contexte réglementaire dans le secteur sanitaire, social, médico-social
- Présentation de la prise en compte des évolutions réglementaires dans Gestionnaire et des principales nouvelles fonctionnalités clés de la version V8.3.2.
- Planning de la campagne budgétaire 2025

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Textes modifiant les cadres normalisés

- Accord du 4 juin 2024 relatif à l'**extension du Ségur** dans le cadre de la politique salariale en lien avec la négociation sur la CCUE dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif
- LOI no 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie (1) (SAD)
- Décision no 2024-37 du 8 novembre 2024 du directeur de la CNSA relative aux modalités de financement des nouveaux services autonomie à domicile au titre de l'activité de soins
- Arrêté du 20 décembre 2024 fixant le modèle du plan global de financement pluriannuel prévu à l'article L. 314-7 du code de l'action sociale et des familles (PPI)

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Textes modifiant les cadres normalisés

- Décret n° 2024-1270 du 31 décembre 2024 relatif aux tarifs afférents à l'hébergement dans les établissements pour personnes âgées dépendantes totalement ou majoritairement habilités au titre de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) → il établit un écart maximal entre les tarifs appliqués aux bénéficiaires de l'ASH et aux autres résidents, ainsi que des conditions encadrées par une convention. Pour en savoir plus

- *LOI no 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 (1) article 79 modifié par projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, Article 21*
- *Réforme de la **tarification des EHPAD : expérimentation** dans plusieurs départements, incluant les EHPAD, PUV et USLD, pour fusionner les forfaits soins et dépendance. Initialement prévu dans le PLFSS qui n'a finalement pas été voté.* Pour en savoir plus

 Aude, Cantal, Charente-Maritime, Corrèze, Côtes-d'Armor, Creuse, Finistère, Haute-Garonne, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales, Métropole de Lyon, Savoie, Seine-Saint-Denis, Guyane, La Réunion

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Textes modifiant les plans comptables

- RÈGLEMENT N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 décembre 2023 → Modification du PCG

- Arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles → M22bis

- Arrêté du 27 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Annexes activité ERRD 2024 et EPRD 2026

- Ajout de deux nouvelles lignes dans les feuilles ‘EHPAD-PUV-AJ-HT ’ et ‘Type EHPAD_SF’:

❑ Nombre de places occupées et nombre de journées d’activité pour les résidents bénéficiaires de l’aide sociale à l’hébergement (pour hébergement permanent)
❑ Nombre de bénéficiaires ne faisant pas l’objet d’une classification en GIR (pour accueil de jour)

- Particularité « Activité Creton 2026 »

❑ Ajout de deux nouvelles feuilles ‘Bénéficiaires ASH ’ et ‘Bénéficiaires ASH_SF’ pour communiquer
- les demandes d’admissions reçues pour les bénéficiaires de l'Aide sociale à l'Hébergement
- les admissions prononcées pour les bénéficiaires de l'Aide sociale à l'Hébergement

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Annexe 8 ERRD complet

- Adaptation des tableaux d'affectation des résultats pour les EHPAD relevant de l'article L342-1 du CASF (« EHPAD non habilités »)

❑ Ces EHPAD ayant signé ou non le CPOM remplissent l'onglet affectation des résultats « Privé1 »

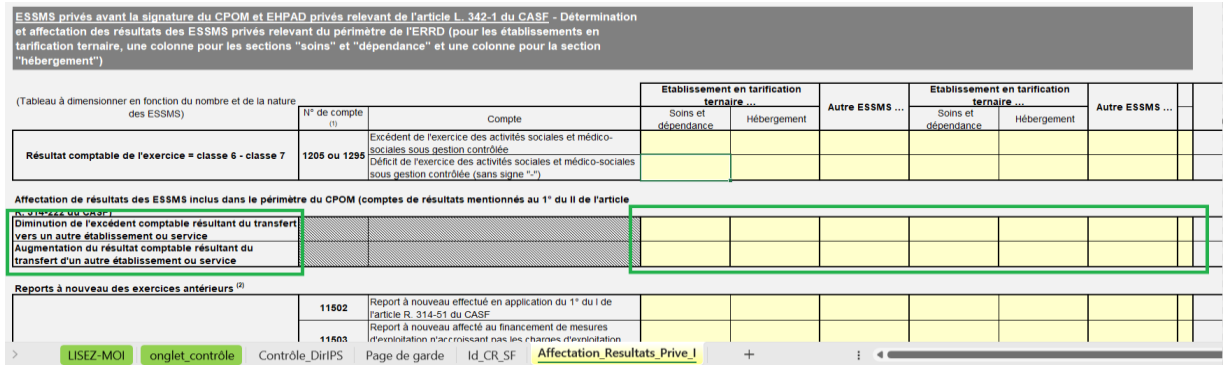
❑ Actualisation des titres des tableaux des modèles « Privé 1 » et « Privé 2 »

ESSMS privés avant la signature du CPOM et EHPAD privés relevant de l'article L. 342-1 du CASF - Détermination et affectation des résultats des ESSMS privés relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne pour les sections "soins" et "dépendance" et une colonne pour la section "hébergement")

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Annexe 8 ERRD complet

- Ouverture à la saisie et normalisation des deux lignes 10 et 11 qui concernent le transfert des résultats entre les établissements du CPOM



ESSMS privés avant la signature du CPOM et EHPAD privés relevant de l'article L. 342-1 du CASF - Détermination et affectation des résultats des ESSMS privés relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne pour les sections "soins" et "dépendance" et une colonne pour la section "hébergement")

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte (1)	Compte	Etablissement en tarification ternaire ...		Autre ESSMS ...	Etablissement en tarification ternaire ...		Autre ESSMS ...
			Soins et dépendance	Hébergement		Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	**1205 ou 1295**	Excédent de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (sans signe "-")						
Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (comptes de résultats mentionnés au 1° du II de l'article R. 314-222 du CASF)								
Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service								
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service								
Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)								
	11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF						
	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation						

LISEZ-MOI | onglet_contrôle | Contrôle_DirIPS | Page de garde | Id_CR_SF | Affectation_Resultats_Prive_I

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Annexe 3 Bilan Comptable PC

- L'onglet « Suivi EHPAD » du cadre du bilan comptable PC concernant le « Suivi des réserves, des reports à nouveau, des provisions réglementées, des provisions et fonds dédiés » est désormais masqué

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Présentation tarifaire et annexe financière (5A/9E1)

- Adaptation de la nomenclature des charges des feuilles ‘EHPAD-AJ’ et ‘ EHPAD_SF ’ pour les cadres annexes financières 5a-5c et la présentation tarifaire 9 e-9f:

❑ Modification de l’intitulé de la ligne c/65 pour exclure les comptes 655

❑ Ajout de la ligne normalisée « 655-Quotes-parts de résultats sur opération faites en commun » ouverte à la saisie sur les sections **Hébergement** et **dépendance** , et pour les annexes financières 5A-5C, sur **Soins** et **entretien à l’autonomie**

(1): Répartition indicative et répartition appliquée par le gestionnaire (charges communes)

Présentation des produits

N° de compte M22	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Soins et entretien de l'autonomie	
		Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N	Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N	Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N	Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N
	PRODUITS DE LA TARIFICATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
732	Produits à la charge de l'Etat								
	Cellules G104 et H104 ou cellule L104 devraient être remplies								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE sauf 655								
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
66	CHARGES FINANCIERES sauf 6611								

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

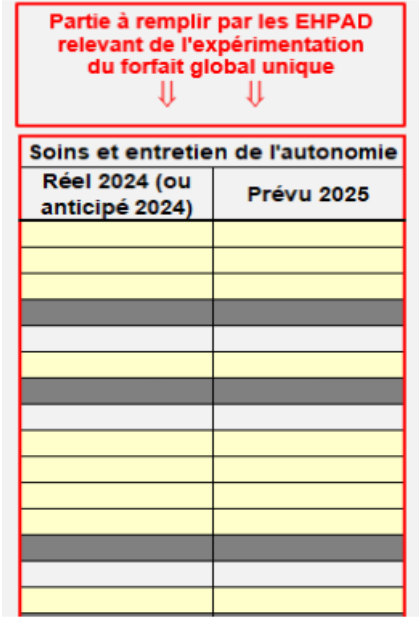
Annexe financière (5A/9E1)

- Ajout de deux colonnes normalisées dans les feuilles ‘EHPAD-AJ ‘ et ‘ EHPAD_SF ‘ du cadre *Annexes financières 5A-5C* pour intégrer l’expérimentation du FGU

➢ Les colonnes **K** et **L** doivent être complétées uniquement par les EHPAD situés dans un département participant à l’expérimentation.

Ces colonnes remplacent les colonnes « Dépendance » et « Soins » (F à I)

Et sous réserve de l’adoption du PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale).



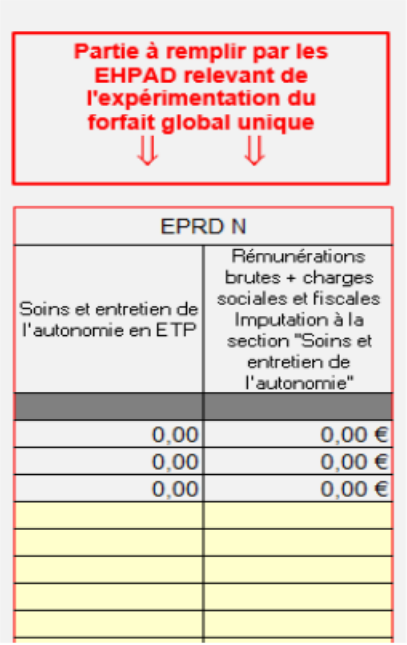
ÉVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Annexe TPER

- Ajout de 2 colonnes normalisées pour prendre en compte l'expérimentation du FGU dans les feuilles 'TPER type EHPAD' et ' TPER type EHPAD_SF'

➢ Concerne les deux tableaux personnel salarié/extérieur
Les colonnes O et P à renseigner uniquement par les EHPAD situés dans un CD expérimentateur, en lieu et place des colonnes « Dépendance » et « Soins » (G, H, L et M)
Pas d'incidence sur les colonnes toutes sections tarifaires confondues et « Hébergement » (D à F, I à K et R), à renseigner par tous les EHPAD

Et sous réserve de l'adoption du PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale).



Partie à remplir par les EHPAD relevant de l'expérimentation du forfait global unique

EPRD N	
Soins et entretien de l'autonomie en ETP	Rémunérations brutes + charges sociales et fiscales Imputation à la section "Soins et entretien de l'autonomie"
0,00	0,00 €
0,00	0,00 €
0,00	0,00 €

PRÉCAUTION UTILISATION DES CADRES

Précautions à prendre lors de l'utilisation des cadres :

- Évitez de copier et coller des données depuis une cellule protégée vers une cellule non protégée.
- Ne modifiez pas le format du fichier pour garantir l'intégrité des données et des structures.

- Taille maximale d'un fichier pour le dépôt sur la plateforme :15MO

Cadre/modèle ERRD	Limites indicatives (*)
ERRD complet	80 budgets max
TER type EHPAD-AJA	42 budgets max
TER type FAM-SAMSAH	54 budgets max
TER type Autre ESMS	59 budgets max

Cadre/modèle EPRD	Limites indicatives (*)
EPRD complet	86 budgets max
TPER type EHPAD-AJA	34 budgets max
TPER type ESMS PH Cofin	54 budgets max
TPER type ESMS PH	59 budgets max

- Pour les OG ayant de nombreux ESMS: il y a la possibilité de déposer plusieurs cadre TER/TPER dans un même dossier

CADRES BP ET CA

Pas de modifications annoncées

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PLAN M22BIS

Subventions d'investissement : suppression des subdivisions

Avant 2025	A partir de 2025
1311 - État 1312 - Régions 1313 - Départements 1314 - Communes 1315 - Collectivités publiques 1316 - Entreprises publiques 1317 - Entreprises et organismes privés 1318 - Autres	131 - Subventions d'investissement octroyées
138 - Autres subventions d'investissement (même ventilation que celle du compte 131)	

Avant 2025	A partir de 2025
1391 - Subventions d'équipement 13911 - État 13912 - Régions 13913 - Départements 13914 - Communes 13915 - Collectivités publiques 13916 - Entreprises publiques 13917 - Entreprises et organismes privés 13918 - Autres 1398 - Autres subventions d'investissement (même ventilation que celle du compte 1391)	139 - Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat

- Pour en savoir plus sur la comparaison entre le plan M22bis 2024 et 2025

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PLAN M22BIS

Provisions pour charges : renumérotation des comptes

Les comptes 153, 154, 155, 156, 157, 1572, 158, 1581 deviennent des subdivisions du 152 - Provisions pour charges

Avant 2025	A partir de 2025
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires	1521 - Provisions pour pensions et obligations similaires
154 - Provisions pour restructurations	1522 - Provisions pour restructurations
155 - Provisions pour impôts	1523 - Provisions pour impôts
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires)	1524 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires)
1572 - Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	1525 - Provisions pour gros entretien ou grandes révisions
1581 - Provisions pour remises en état	1526 - Provisions pour remise en état
158 - Autres provisions pour charges	1527 - Autres provisions pour charges

- Pour en savoir plus sur la comparaison entre le plan M22bis 2024 et 2025

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PLAN M22BIS

Intérêts courus

La renumérotation impacte les paramétrages des tableaux de financement et bilan financier

- Pour en savoir plus sur la comparaison entre le plan M22bis 2024 et 2025

Avant 2025	A partir de 2025
16881 - Sur emprunts obligataires convertibles	
16883 - Sur autres emprunts obligataires	1638 - Intérêts courus sur autres emprunts obligataires
16884 - Sur emprunts auprès des établissements de crédit	1648 - Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit
16885 - Sur dépôts et cautionnements reçus	1658 - Intérêts courus sur dépôts et cautionnements reçus
16886 - Sur participation des salariés aux résultats	1668 - Intérêts courus sur participations des salariés aux résultats
	16718 - Intérêts courus sur titres participatifs
16887 - Sur emprunts et dettes assortis de conditions particulières	16748 - Intérêts courus sur avances conditionnées
1788 - Intérêts courus	16758 - Intérêts courus sur titres participatifs
16888 - Sur autres emprunts et dettes assimilées	1688 - Intérêts courus sur autres emprunts et dettes assimilées

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PLAN M22BIS

Simplifications des comptes de gestion des stocks – suppression des comptes :

3311 - Produits en cours P 1
3312 - Produits en cours P 2
3351 - Travaux en cours T 1
3352 - Travaux en cours T 2
3411 - Études en cours E 1
3412 - Études en cours E 2
3451 - Prestations de services S 1
3452 - Prestations de services S 2
3511 - Produits intermédiaires (ou groupe) A
3512 - Produits intermédiaires (ou groupe) B
3551 - Produits finis (ou groupe) A
3552 - Produits finis (ou groupe) B
371 - Marchandises (ou groupe) A
372 - Marchandises (ou groupe) B
3911 - Matières (ou groupe) A
3912 - Matières (ou groupe) B
3917 - Fournitures A, B, C,
3921 - Matières consommables (même ventilation que celle du compte 321)
3922 - Fournitures consommables (même ventilation que celle du compte 322)
3926 - Emballages (même ventilation que celle du compte 326)
3931 - Produits en cours (même ventilation que celle du compte 331)
3935 - Travaux en cours (même ventilation que celle du compte 335)
3941 - Études en cours (même ventilation que celle du compte 341)
3945 - Prestations de services en cours (même ventilation que compte 345)
3951 - Produits intermédiaires (même ventilation que celle du compte 351)
3955 - Produits finis (même ventilation que celle du compte 355)
3971 - Marchandise (ou groupe) A
3972 - Marchandise (ou groupe) B

- Pour en savoir plus sur la comparaison entre le plan M22bis 2024 et 2025

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PLAN M22BIS

Les comptes de tiers

Il s'agit essentiellement de renumérotations de comptes

Avant 2025	A partir de 2025
428 - Personnel - Charges à payer et **produits à recevoir** 4287 - Produits à recevoir 4387 - Produits à recevoir	428 - Personnel - Charges à payer 439 - Organismes sociaux - Produits à recevoir
4411 - Subventions d'investissement 4417 - Subventions d'exploitation 4418 - Subventions d'équilibre 4419 - Avances sur subventions	441 - État - Subventions et aides à recevoir
448 - État - Charges à payer et produits à recevoir 4486 - Charges à payer 4487 - Produits à recevoir	4481 - État - Charges à payer 44811 - Charges fiscales sur congés à payer 44812 - Charges à payer 4482 - État - Produits à recevoir
467 - Autres comptes débiteurs ou créditeurs 468 - Divers - Charges à payer et produits à recevoir 4686 - Charges à payer 4687 - Produits à recevoir	467 - Divers - Comptes débiteurs et produits à recevoir 468 - Divers - Comptes créditeurs et charges à payer

- Pour en savoir plus sur la comparaison entre le plan M22bis 2024 et 2025

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PLAN M22BIS

Il s'agit essentiellement de renumérotations de comptes

Avant 2025	A partir de 2025
6312 - Taxe d'apprentissage	
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue 6334 - Participation des employeurs à l'effort de construction 6335 - Versements libératoires donnant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	6333 - Contribution unique des employeurs à la formation professionnelle
	6334 - Participation des employeurs à l'effort de construction 6335 - Versements libératoires donnant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage
6586 - Fonds de solidarité	6587 - Fonds de solidarité

- Pour en savoir plus sur la comparaison entre le plan M22bis 2024 et 2025

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PLAN M22BIS

Charges et produits exceptionnels

« Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement **liés à un événement majeur et inhabituel**.
Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.
[…]De même et en application des articles 122-3 et 122-6, sont inscrits en résultat exceptionnel les **changements de méthode comptable** que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales, ou les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres. »

() C'est le compte 657 qui est prévu dans le PCG*

Comptes supprimés	Comptes créés
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	6581 - Pénalités sur marchés […] *(Ce compte était 6581 - Frais de culte et d'inhumation, il est devenu 6585)*
6712 - Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582 - Pénalités, amendes fiscales et pénales *(Ce compte était 6582 – Pécule, il est devenu 6586)*
6715 - Contribution exceptionnelle et temporaire (CET)	
6717 - Rappels d'impôts	638 - Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	652(*) - Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées 6521 - Immobilisations reçues par legs ou donations
678 - Autres charges exceptionnelles	678 - Autres charges exceptionnelles *(changement de définition)*
	6541 - Créances de l'exercice 6544 - Créances des exercices antérieurs 672 - Compte […] charges sur exercices antérieurs

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PLAN M22BIS

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels selon l'ancienne définition ont été reclassés.

Comptes supprimés	Comptes créés
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion 7715 - Contribution exceptionnelle et temporaire 7718 - Autres	
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	757 - Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles 7571 - Immobilisations reçues par legs ou donations destinées à être cédées 7671 - Produits des cessions d'immobilisations financières 7672 - Produits nets sur cessions de titres immobilisés de l'activité de portefeuille 7673 - Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement 7674 - Produits nets sur cessions de jetons
777- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	747- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice *(Ce compte était 747 - Fonds à engager , il est devenu 743)*
778 - Autres produits exceptionnels 7781 - Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat 7788 - Autres	778 - Autres produits exceptionnels *(changement de définition)*

- Pour en savoir plus sur la comparaison entre le plan M22bis 2024 et 2025

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PLAN M22BIS

Produits

Ajout des comptes 754 - Ressources liées à la générosité du public

Suppression des transferts de charges

Comptes supprimés	Comptes créés
706 - Prestations de services 707 - Ventes de marchandises	*706 - Prestations de services* *7063 - Parrainages* *707 - Ventes de marchandises* *7073 - Ventes de dons en nature*
741 - Subventions et participations 747 - Fonds à engager	*741 - Subventions d'exploitation et participations* *742 - Subventions d'équilibre* *743 - Fonds à engager*
	754 - Ressources liées à la générosité du public 7541 - Dons manuels 75411 - Dons manuels 75512 - Abandons de frais par les bénévoles 7542 - Mécénats 7543 - Legs, donations et assurances-vie 75431 - Assurances-vie 75432 - Legs ou donations 75433 - Autres produits sur legs ou donations
75512 - Quote-part de résultat sur opérations faites dans le cadre d'un autre groupement	7552 - Quotes-parts de générosité reçues 7555 - Frais de siège dans le cadre d'un CPOM
791 - Transfert de charges d'exploitation 796 - Transfert de charges financières 797 - Transfert de charges exceptionnelles	

ÉVOLUTIONS DANS GESTIONNAIRE

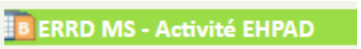
Fiche section

- Enrichissement de la fiche section avec les champs complémentaires:

❑ ‘Indemnité mensuelle Ségur étendu’ pour intégrer le dispositif du Ségur étendu
❑ ‘Forfait global unique EHPAD’ pour tenir compte de la fusion des sections soins et dépendance
❑ ‘Procédures réglementaires’ pour offrir une fonctionnalité de filtrage optimisé des menus



ÉVOLUTIONS DANS GESTIONNAIRE

- Mise à jour de la grille 

avec l'ajout de:

- ❑ La ligne "Nombre de journées Aide Sociale" pour l'hébergement permanent.
- ❑ La ligne "Nombre de journées non girées" est sa prise en compte dans le total du nombre de journées en accueil de jour.

ÉVOLUTIONS DANS GESTIONNAIRE

Export Excel

- Amélioration de l'export mensualisation des salariés (global et analytique)
- Ajout de l'export immobilisations pour visualiser les acquisitions par année d'achat

ÉVOLUTIONS DANS GESTIONNAIRE

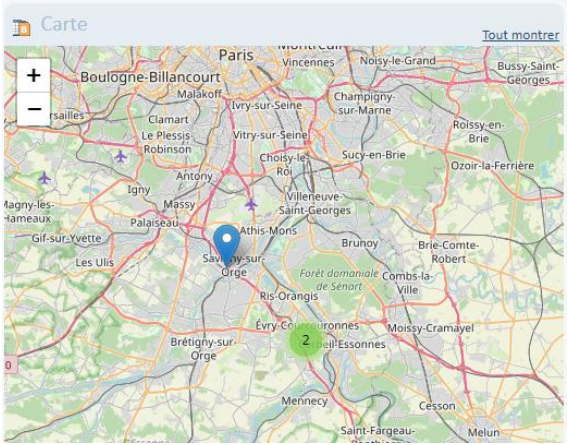
Amélioration de l'écran de d'affection et contrôle des métiers des cadres

- Identification des salariés qui n'ont pas de métier règlementaire affecté, à l'image du menu « ExRD-catégorie-ExRD »

ÉVOLUTIONS DANS GESTIONNAIRE

Accueil

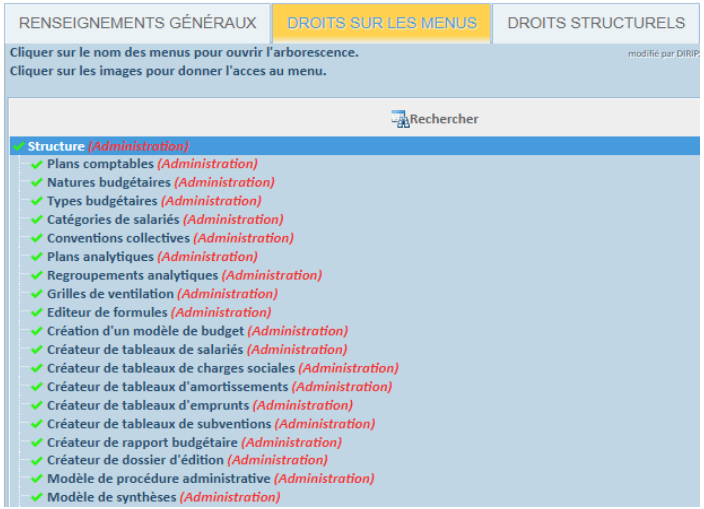
Ajout de la carte géographique sur l'écran d'accueil , ce qui permet de positionner les établissements et leurs capacités autorisées par exemple



ÉVOLUTIONS DANS GESTIONNAIRE

Administration

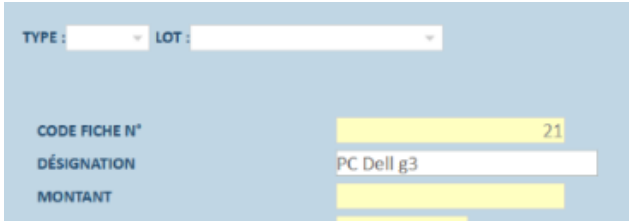
Ajout d'une couleur spécifique devant les menus d'administration



ÉVOLUTIONS DANS GESTIONNAIRE

Fiche bien

Intégration innovante du modèle d'intelligence artificielle:
Les comptes d'immobilisations sont désormais suggérés automatiquement en fonction de la désignation renseignée

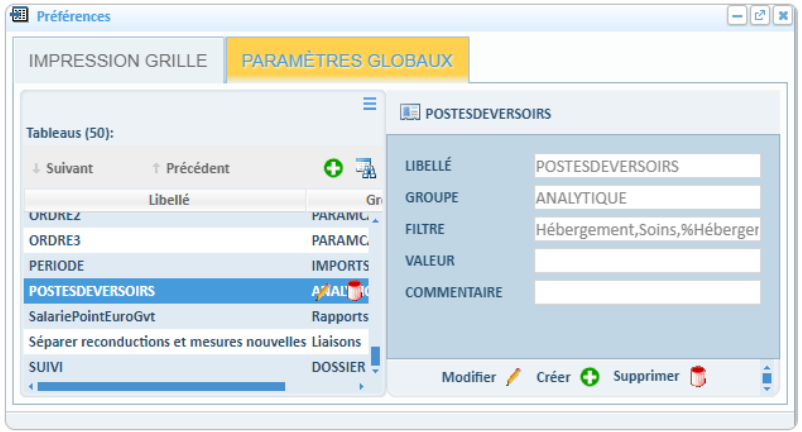




ÉVOLUTIONS DANS GESTIONNAIRE

Equilibrage analytique

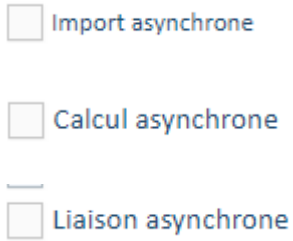
La ventilation analytique par défaut est intégrée pour le mono-axe analytique et le multi-axes analytique à compter de la version 8.3.2 de Gestionnaire



ÉVOLUTIONS DANS GESTIONNAIRE

Traitements asynchrones

Extension du traitement asynchrone à plusieurs fonctionnalités clés: IPS Connect, Transfert équipements et salariés, Import et export des paramétrages et de données, Test des formules, cette évolution garantit des opérations plus rapides, plus efficaces et sans interruption.



ÉVOLUTIONS DANS GESTIONNAIRE

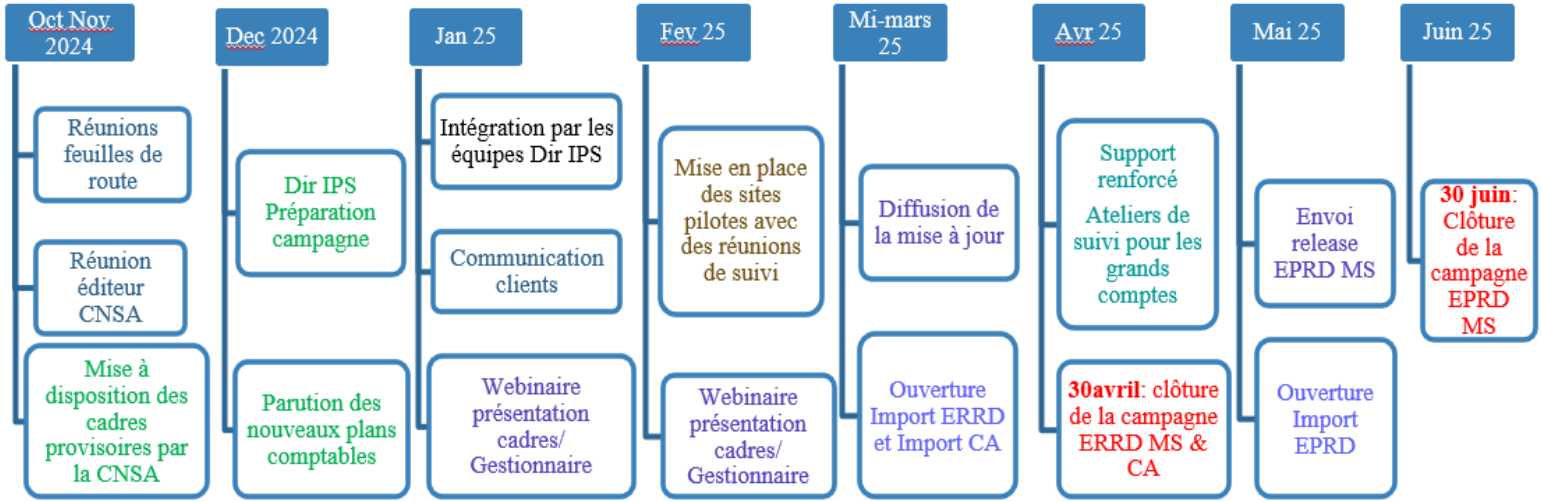
Suivi budgétaire

Simplification du calcul de l'anticipé pour estimer les montants sur l'année pleine deux méthodes innovantes sont proposées:

- Extrapolation de la saisonnalité
- Cumul du réel avec le prévu mensuel des mois restants



PLANNING DE LA CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2025



PROGRAMME PILOTE BASÉ SUR LE VOLONTARIAT :

Conditions d'accès : Tous les clients peuvent participer sur demande par mail (priorité selon l'ordre des demandes).

Avantages pour les pilotes :

- Accès anticipé à la mise à jour dès le 5 février, avec référentiels actualisés.
- Plus de temps pour préparer et vérifier vos données (bilan, comptes de liaison, tableaux de financement, masse salariale, etc.).
- Suivi régulier et support dédié.

Engagement des participants : Retour d'expérience attendu en février.

QUESTIONS:

Avez-vous des questions ?